

## Concours de pulls GO – INSTAGRAM GO TRANSIT

(le « Concours »)

### RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (« Règlement »)

- DESCRIPTION DU CONCOURS** : Dans le cadre de ce concours, les participants doivent suivre le compte Instagram @gotransit, aimer la publication du concours de pulls GO sur le compte Instagram de GO Transit, et identifier au moins (1) un ami ayant un compte Instagram dans la section commentaire de la publication du concours. Cinq (5) gagnants seront tirés au sort et devra répondre à une question d'aptitude et signer une décharge afin de gagner un pull GO par personne, taille large (pas d'option pour sélectionner la taille).
- COMMENT PARTICIPER** : Aucun rendez-vous n'est nécessaire. Le concours commence à 10 h 00 EDT le 16 juin 2022 et se termine le 20 juin 2022 à 23 h 59 EDT EDT (« **durée du concours** »). Dans le cadre de ce concours, les participants admissibles doivent suivre le compte Instagram @gotransit, aimer la publication du concours de pulls GO et identifier au moins (1) un ami ayant un compte Instagram dans la section commentaire de la publication du concours, qui aura été publiée sur le compte Instagram de GO Transit (« **candidature admissible** »). Plus d'une (1) participation par personne sera acceptée.
- ÉLIGIBILITÉ** : Pour avoir le droit de participer, vous devez être un résident légal de l'Ontario ayant atteint l'âge de treize (13) ans au moment de la participation (« **Participant admissible** »). Aux fins du présent concours, Metrolinx est désigné comme le (« **sponsor** »). Les employés et les représentants de Metrolinx, du ministère des Transports de l'Ontario, les fournisseurs de matériel et de services liés à ce concours, ainsi que tout membre de la famille immédiate (définie comme les parents, les frères et sœurs, les enfants ou le conjoint) ou du ménage (qu'il soit apparenté ou non) de ces employés ou représentants ne sont pas admissibles à participer ou à gagner le concours.
- PRIX** : Chacun des cinq (5) gagnants remportera un pull GO, taille large (pas d'option pour sélectionner la taille). (« **Prix** »)

Quantité disponible : 5

Valeur approximative de chaque prix : 107,10 \$ (hors taxes, droits de douane et frais d'expédition)

Le prix ne peut être transféré ou vendu et doit être accepté tel quel. Le sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer le prix par un autre de valeur monétaire égale ou supérieure si le prix décrit ci-dessus ne peut être attribué pour quelque raison que ce soit. Le gagnant n'a pas droit à la différence monétaire entre la valeur réelle du prix et la valeur approximative déclarée du prix, le cas échéant.

- TIRAGE DU PRIX** : Les gagnants seront sélectionnés au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours de la part des participants admissibles. La sélection aura lieu virtuellement dans les bureaux du Sponsor, au 10 Bay Street, Floor 16, Toronto, ON, M5J 2S3, le 21 juin 2022 à 9 h 30 EDT. Les chances de gagner le prix dépendent du nombre

total de participations admissibles reçues pendant la période du concours de la part de participants admissibles.

- 6. COMMENT RÉCLAMER LE PRIX ET DÉCHARGES :** Avant d'être déclarés gagnants et de recevoir l'un des prix, les gagnants potentiels seront contactés par Message direct sur leur compte Instagram par le Sponsor peu après le tirage au sort, et dans les trois (3) jours ouvrables suivant le contact, les gagnants potentiels devront confirmer l'acceptation du prix. Si les gagnants potentiels ne peuvent être contactés ou confirmer leur acceptation dans les trois (3) jours ouvrables suivant le contact, ou s'ils ne répondent pas aux exigences du présent règlement, le Sponsor suivra la même procédure pour sélectionner au hasard un autre participant admissible. Avant d'être déclarés gagnants et de recevoir l'un des prix, les gagnants potentiels doivent d'abord i) répondre correctement, sans aucune aide, mécanique ou autre, à une question d'habileté mathématique dans un temps limité et ii) dans un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de leur acceptation du prix, signer et retourner au sponsor du concours un formulaire de déclaration et de décharge, dégageant le sponsor, le ministère des Transports de l'Ontario, Instagram et les fournisseurs de matériel et de services liés à ce concours (collectivement, les « renoncataires ») de toute responsabilité liée à ce concours ou au prix. Si le participant est âgé de moins de 18 ans, la décharge doit également être signée par le parent ou le tuteur légal du participant. Une fois que les gagnants auront été confirmés, le Sponsor leur fournira des détails sur la manière de recevoir leur prix.

**INSTAGRAM :** Le concours n'est en aucun cas parrainé, approuvé, administré par, ou associé à Instagram. Vous comprenez que vous fournissez vos informations au sponsor et non à Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour l'administration de ce concours et conformément à la politique de confidentialité du sponsor, disponible à l'adresse suivante : <http://www.metrolinx.com/fr/aboutus/privacy.aspx>. Instagram est entièrement déchargé de toute responsabilité par chaque participant à ce concours. Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le concours doit être adressé au sponsor et non à Instagram.

- 7. VIE PRIVÉE :** Conformément à la section 39(2) de la *loi sur la liberté de l'information et la protection de la vie privée*, vous êtes informé qu'en participant à ce concours, des renseignements personnels vous concernant sont collectés dans le but de participer à des activités promotionnelles. Les questions concernant cette collecte doivent être adressées à l'agent principal de la protection de la vie privée, Metrolinx, 97 Front Street West, 2nd Floor, Toronto, Ontario, M5J 1E6, (416) 202-5941. En acceptant un prix, le gagnant accepte que le sponsor utilise son nom, son adresse (ville/province), son image et/ou les informations relatives au prix à des fins promotionnelles dans tout média, qu'il soit actuellement connu ou développé à l'avenir, y compris, mais sans s'y limiter, tout média basé sur Internet, à tout moment et à perpétuité, sans compensation ni préavis supplémentaire. Le traitement de tous les renseignements personnels par Metrolinx est régi par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- 8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :** Sans limiter la renonciation prévue à l'article 6 ci-dessus, en participant à ce concours, les participants acceptent que les renoncataires ne soient pas responsables : a) des courriels ou messages directs sur leur compte Instagram ou autres communications en retard, perdus, volés, endommagés, déformés, incomplets, mal adressés ou

non distribuables; b) des erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts ou retards dans les opérations ou la transmission des informations, qu'ils soient dus à des défaillances techniques ou autres ou à des dysfonctionnements du matériel informatique, des logiciels, des dispositifs de communication ou des lignes de transmission ou à la corruption des données; (c) du vol, de la destruction, de l'accès non autorisé ou de l'altération des documents de participation; (d) de toute blessure, tout dommage ou toute perte subie par toute personne ou tout bien résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation à ce concours (y compris, sans s'y limiter, les dommages causés à tout système informatique résultant de l'accès ou du téléchargement d'informations liées à ce concours) ou de toute activité liée au concours ou de l'acceptation, de la possession, de la participation, de l'utilisation ou du mauvais usage d'un prix; ou (e) des communications électroniques non distribuables ou redirigées de la boîte aux lettres électronique d'une personne, ou des messages directs sur Instagram en raison de toute forme de filtrage actif ou passif de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, le filtrage des pourriels, ou d'un espace insuffisant dans le compte de messagerie électronique ou le compte Instagram du participant pour recevoir des messages électroniques ou des messages directs.

9. **GÉNÉRALITÉS** : Le concours est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. En participant au concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions du sponsor, dont les décisions sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées à ce concours. Les participants qui ne se sont pas conformés au présent règlement officiel peuvent être disqualifiés. Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de modifier, d'annuler, de terminer ou de suspendre ce concours si un virus, un bogue, un ver, un cheval de Troie, des défaillances techniques, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes indépendantes de la volonté du Sponsor corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement du concours. Les titres des paragraphes sont donnés à titre indicatif et ne doivent pas affecter l'interprétation du présent règlement officiel. Aucune correspondance ne sera échangée, sauf avec les gagnants potentiels ou conformément à l'article 6 ci-dessus. Si une disposition du présent règlement officiel est déclarée invalide ou inapplicable, cette disposition sera considérée comme modifiée dans la mesure nécessaire et possible pour la rendre valide et applicable. En tout état de cause, l'inapplicabilité ou l'invalidité de toute disposition n'affectera pas les autres dispositions du présent règlement officiel.

Le Sponsor se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier de ce concours et de tout autre concours ou promotion futurs menés par le Sponsor, toute personne qui, selon lui, altère le processus de participation ou le fonctionnement du concours, agit en violation du présent règlement officiel ou de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER OU DE SAPER DÉLIBÉRÉMENT LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE SPONSOR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À UNE TELLE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

Pour les conditions générales en anglais, visitez le site: [www.gotransit.com/en/policies](http://www.gotransit.com/en/policies)